

RGPD, êtes-vous sûr d'être en conformité ?



Publié le 12/03/2018

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) oblige toutes les entreprises à se mettre en conformité avant le 25 mai 2018.

Image not found or type unknown

De nouvelles exigences et obligations bouleversent les pratiques relatives à la collecte des données et le montant des sanctions encourues peut désormais atteindre 20 millions d'euros, voire 4% du chiffre d'affaires annuel mondial de l'entité sanctionnée.

Il est nécessaire d'engager chaque structure dans une démarche de mise en conformité et d'optimisation du traitement des données.

UNIMEV organise deux sessions de formation qui vous permettront :

- d'appréhender les nouveaux enjeux en matière de données à caractère personnel instaurés par le RGPD,
- de maîtriser les éléments clés d'une mise en conformité concrète et adaptée aux nouvelles contraintes et obligations,
- d'identifier les actions à mener en interne.

>> **DÉCOUVREZ LE PROGRAMME** <<

NOUVELLE SESSION DE FORMATION !

Les 17 et 18 septembre chez Unimev

910€ HT par participant pour la session de 2 jours (prix adhérent)

Prise en charge possible par l'OPCA – Fafiec ou autre.

Pour vous inscrire, il vous suffit d'envoyer un mail à l.beaumont@unimev.fr